MINISTERE DE LA FORMATION ET DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS

CENTRE NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL A DISTANCE





CHER (E) STAGIAIRE,

Vous avez choisi de poursuivre une formation au niveau du Centre National de l'Enseignement Professionnel à Distance (CNEPD); nous vous en remercions.

Vous avez ainsi placé votre confiance dans un etablissement public de la Formation Professionnelle qui est désormais votre centre.

S'inscrire au CNEPD, c'est aborder un parcours de formation, conçu pour vous permettre de travailler selon **votre motivation** et à **votre rythme**.

Nous vous recommandons de lire attentivement ce guide, qui vous aidera à entamer et à poursuivre votre formation avec courage et détermination. Cordialement

Cordialement

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Comment se déroulent vos études ?

Dés votre inscription, le CNEPD organise à votre intention une rencontre afin de :

- Prendre connaissance du déroulement de la formation et l'enseignement à distance.
- Vous remettre les cours sur CD-ROM ainsi que le planning des regroupements pédagogiques.
- Vous créez un code d'accès à la plateforme pédagogique du CNEPD www.cnepd.edu.dz/elearningdz/ pour y déposer les devoirs et utiliser les espaces d'échanges notamment le forum.

La formation comprend un (01) cycle ou deux (02) cycles d'études selon la spécialité que vous avez choisie. Le cycle de formation correspond à une année d'étude et se compose généralement de six (06) séries de cours.

Dans chaque série de cours, vous trouverez la matière et ses leçons, les évaluations ou devoirs à déposer sur la plateforme ou à envoyer au CNEPD ainsi que des exercices ou des questions auto-corrigées.

A la fin du 1^{er} cycle, vous serez présenté à <u>un examen de passage</u> qui vous permettra de vous réinscrire au cycle 02 composé lui aussi de séries de cours que vous devez étudier durant la 2^{ème} année.

La réinscription au 2^{ème} cycle ou année est accordée aux stagiaires admis. Le passage se fait sur la base des notes obtenues aux devoirs, aux tests de contrôle et à celles l'examen de passage.

Comment organiser vos études :

Dès réception des séries de cours composant le programme du cycle de formation, vous devez répartir les leçons de l'année de manière à étudier une (01) leçon de chaque matière durant un laps de temps bien déterminé et à ne pas dépasser.

UNE BONNE ORGANISATION REPRESENTE 50 % DE LA REUSSITE.

Pour cela, il faut:

- Aménager un cadre de travail calme.
- ▶ Etablir un planning de travail hebdomadaire et régulier.
- Respecter les délais d'étude que vous avez fixée pour chaque leçon.
- ► Assister régulièrement aux regroupements.
- ▶ Ne pas oublier les dates de remise des devoirs.
- Préparer l'examen de passage.
- Nous contacter en cas de besoin.

Vos devoirs ou évaluations :

- Où se trouvent les évaluations ?

Dans l'ensemble du cycle de formation, il y a trois (03) évaluations ou devoirs pour chaque cycle et qui se trouvent généralement au niveau des séries 02, 04 et 06. Elles sont notées et comptées dans le calcul de la moyenne générale de votre cycle.

Dans chaque cycle, il existe des tests auto-corrigés pour vous permettre de situer votre degré d'assimilation et de progression pédagogique.

Conseils pour répondre aux devoirs :

- ▶ Référez vous aux cours pour éclairer vos questions.
- ▶ Aidez vous d'un dictionnaire.
- ► Habituez vous à travaillez selon un temps limité et fixé.
- Ne reproduisez pas le contenu du cours, car l'intérêt du devoir est de faire appel aux connaissances acquises à partir des cours traités et à votre réflexion personnelle.
- ► Enregistrez ou sauvegardez une copie de vos devoirs ou évaluations sur votre PC ou une clef USB ou bien les graver sur CD-ROM.
- ▶ Répondez aux questions dans l'ordre en les numérotant
- ► Traitez, à part les sujets de chaque matière sur un fichier « feuille d'examen » que vous retrouverez dans le CD-ROM et dans la plateforme.
- ▶ Reportez sur la copie votre nom, l'intitulé de la matière, la série, le cycle, le numéro de l'évaluation et votre numéro d'inscription.

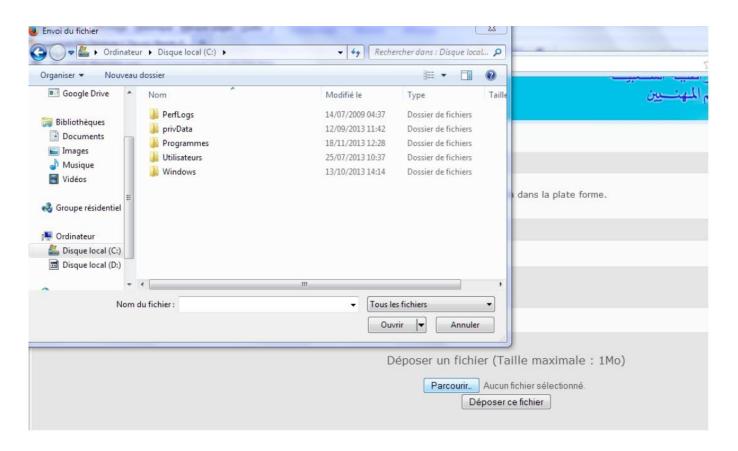
Les réponses aux devoirs doivent être, impérativement, déposées dans la plateforme du CNEPD. En cas de difficultés, vous pouvez les remettre à la direction régionale du CNEPD où vous vous êtes inscrit (e).

Vos copies de devoirs : Comment les déposer dans la plateforme ?

Pour rédiger vos devoirs, des copies de réponses sont disponibles sur la plateforme. Après avoir traité le ou les sujets, vous devez déposer les réponses dans la plateforme après y être connecté.

Pour déposer un fichier en réponse au devoir, vous devrez donc :

- Cliquer sur le bouton « Parcourir » ;
- Choisir le fichier du devoir :



Cliquer sur le bouton « Déposer ce fichier ».

Afin de vérifier que le fichier a bien été déposé, vous pouvez accéder de nouveau au devoir. Vous devez alors voir apparaître le nom du fichier déposé (cliquable pour accéder à son contenu).

Voir ses notes et appréciations de l'enseignant :

Une fois que vous avez rendu votre devoir, l'enseignant peut alors le lire, donner ses appréciations et le noter. L'enseignant peut être mis au courant par mail de l'envoi de votre « copie » et donc pouvoir la corriger rapidement.

Si votre travail n'a pas été corrigé, vous aurez alors accès, en cliquant sur le devoir, à **l'écran ci- dessous** contenant votre « copie » cliquable pour être affichée.

 Vous êtes agent d'accueil et votre métier exige de vous de savoir apprécier les lieux d'accueil de votre choisissez une agence, un hôtel ou un office de tourisme et étudiez la qualité du confort des lieux d'accue Pour vous aider, établissez une grille d'appréciation qui permettra de vérifier votre choix, aidez vous au critères d'évaluation de votre cours (odeur, musique, journaux, vitrine, poussière.......etc.)

Vous pouvez vous aider dans ce travail de la grille d'évaluation qui vous est proposé, elle contient nombre d'éléments qui ne sont pas exhaustifs, vous pouvez la compléter comme vous pouvez choisir grille.

Remplissez la grille, insérer-la à travers le bouton parcourir ci-dessous, et cliquez sur le bouton Envo tuteur.

À rendre jusqu'au: dimanche 20 décembre 2009, 17:30

Déposer un fichier (Taille maximale : 1Mo)

Parcourir...

Déposer ce fichier

Si votre « copie » a été lue puis notée et/ou appréciée par l'enseignant, vous aurez alors l'accès, en **cliquant sur le devoir**, à la note et à l'appréciation, en même temps que le travail reste toujours visible sur simple clic.

Lorsque vous recevez vos devoirs corrigés :

- Ne vous contentez pas de regarder, uniquement votre note. Réalisez vos devoirs corrigés en examinant les observations et les annotations de l'enseignant. En effet, la note n'est pas une sanction, mais un indicateur de mesure du progrès et d'assimilation des connaissances.
- ▶ Dressez une fiche résumant vos leçons et ce, pour vous aider lors des révisions.
- **Comment se connecter sur la plateforme :** (Voir le guide d'utilisation de la plateforme).

Vos regroupements pédagogiques :

Il est prévu trois (03) regroupements par cycle de formation (un regroupement tous les trois mois).

Un planning des regroupements vous sera remis indiquant les lieux, les dates, les horaires, les modules, et le cas échéant, le nom de l'animateur du regroupement.

© Conseils pour participer activement aux regroupements :

N'oubliez pas de vous préparer au regroupement en ramenant avec vous tous les points difficiles ou les thèmes que vous n'avez pas compris, car l'animateur du regroupement est là pour vous orienter et apporter des réponses à vos préoccupations et à vos questionnements.

☞ Vos Examens:

- A la fin du cycle, vous serez <u>presenté à un examen de passage d'un cycle à autre.</u>
- A la fin de la formation et après l'obtention de l'attestation de fin de formation, vous serez présenté à l'examen final
- ⇒ Si vous avez suivi une formation dans l'une des spécialités concernées par l'examen d'état (session Juin) pour l'obtention du **BP Assurance, BP Banque, CMTC, et CED**, une convocation vous sera adressée pour s'inscrire à cet examen qui se déroule généralement durant le mois de Juin.
- ⇒ Si vous avez suivi une formation dans l'une des spécialités de **Brevet de technicien (BT) ou Brevet de technicien supérieur (BTS) ou de CMP, ou de CAP**, Le CNEPD se chargera de vous inscrire au niveau des établissements de la formation professionnelle (INSFP ou CFPA) pour subir les épreuves de l'examen final.

N.B:

Pour les spécialités de Technicien Supérieur (BTS), les candidats reçus à l'examen théorique, doivent réaliser un stage pratique de six (06) mois au niveau d'une entreprise. A l'issue de ce stage, un mémoire doit être préparé et soutenu devant un jury.

BON COURAGE